



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, dans le Dunkerquois, Nord - Août 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique*.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

 Au moins 2 expulsions de lieux de vie informels	 Au moins 1 couverture et sac de couchage détruit
 Au moins 9 personnes exilées arrêtées lors des expulsions	 Au moins 1 benne pleine d'affaires personnelles détruite
 Au moins 18 tentes et bâches détruites	 Au moins 58 mineur.es isolé.es étranger.ères rencontré.es**

Dans les lieux de vie informels dans lesquels les personnes exilées s'établissent, des tensions apparaissent régulièrement à cause du contexte de précarité dans lequel elles survivent. Le manque d'accès aux ressources vitales (eau, nourriture), auquel les associations tentent de répondre, le harcèlement de l'État au travers des expulsions, la sécurisation de la frontière qui les pousse à prendre toujours plus de risques pour traverser la manche, en sont la source.

Les tensions vont parfois jusqu'aux violences, ce qui nous pousse à limiter notre présence sur le terrain pour une question de sécurité. À cela, s'ajoutent les entraves par les forces de l'ordre qui impactent notre possibilité d'observer et de documenter les opérations d'expulsion. Cette note mensuelle fait état des informations collectées dans ce contexte.

La stratégie politique consistant à éviter les "points de fixation" a conduit à des expulsions de plus en plus fréquentes et violentes dans le Dunkerquois. Certaines options d'hébergement ne sont pas communiquées auprès des habitants des lieux de vie expulsés. Au cours de ces opérations, tous les abris, biens de première nécessité et affaires personnelles sont détruits. Ces opérations d'épuisement sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis des placements en rétention administrative alors illégaux. Ces contrôles d'identité et arrestations arbitraires sont quotidiens, même en dehors du contexte des expulsions.

Dans le cadre de la politique de harcèlement conduite à la frontière, l'Etat a mené des expulsions de grande ampleur à Dunkerque le 31 août 2022. A chaque expulsion, les biens personnels (tentes, couvertures, sacs, papiers d'identité, téléphones portables, médicaments, vêtements etc.) ont été détruits sur place et/ou jetés à la benne, sans laisser aux personnes la possibilité de les récupérer. Ces actes contraires à la loi (Art 322-1 et suivants du Code pénal) ont été commis sous les yeux d'huissiers de justice en charge des expulsions.



L'équipe HRO a constaté l'utilisation systématique de machinerie lourde, y compris de tracteurs et pelleteuses, pour détruire et ainsi vider les zones des affaires personnelles des personnes expulsées. Cela est fait alors même que les propriétaires de ces affaires sont souvent à côté. Comme les expulsions précédentes, toutes les tentes et les abris sont détruits par la société "Ramery", qui est mandaté par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre dans les lieux de vie.



Pendant les opérations d'expulsion, les membres de HRO ont été témoins de violences et d'intimidations à l'encontre des personnes exilées. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous avons documenté le 31 août lors d'une expulsion : un membre de la police nationale a sifflé sur des personnes exilées pour qu'ils/elles s'écartent afin de faire passer des voitures et ce, sans faire un barrage pour arrêter le trafic, laissant les personnes exilées au milieu des voitures. Par ailleurs aucun traducteurs n'étaient présents.

Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :



Plusieurs tentatives d'intimidation :

Les entraves à l'observation des opérations d'expulsion sont nombreuses. Durant l'expulsion du 31 août, un CRS a filmé le lieu de vie et les personnes exilé.e.s. Après avoir informé son supérieur (commandant divisionnaire) sur l'illégalité de sa pratique, il a répondu : "c'est pas vrai ?! Vous savez on est bizarre dans la police ", " j'ai été bien pour la vidéo, vous savez à quoi servent vos impôts". De plus, le caractère systématique des contrôles d'identité est également probant ce mois-ci puisque les observateur.rice.s ont été contrôlé.e.s pendant l'expulsion du 31 août.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

**Le nombre de signalements effectués auprès des autorités est inférieur au nombre réel d'enfants non accompagnés présents et en danger à Dunkerque et ses environs au cours du mois d'août 2022. Sur ce territoire, contrairement à Calais, aucune association mandatée par l'État n'a d'activité spécifique ciblant les MNA ou n'est en mesure d'effectuer ce travail précis d'identification. Un constat demeure : les expulsions répétées sont une source de fragilité accrue, voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques accrus de trafic et d'exploitation (Source : Utopia 56).

Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram @Humanrightsobs, twitter @HumanRightsObs)